

Se renseigner

- Vous pouvez contacter les délégués MSA et/ou le travailleur social de votre territoire qui vous apporteront des précisions sur ce dispositif,
- ou téléphoner au service d'Action Sociale MSA Midi-Pyrénées Nord au **05 63 21 61 39**
- ou par mail à mpnass.blf@mpn.msa.fr

La MSA Midi-Pyrénées Nord s'engage... Soutien aux Initiatives Locales pour les territoires ruraux et les actions favorisant la vie sociale locale

Dépôt du dossier

Le dossier complété est à nous retourner **avant le 20 mai** en joignant obligatoirement :

- les statuts de l'association
- la liste des membres du Conseil d'Administration
- un RIB

à l'adresse suivante :

MSA Midi-Pyrénées Nord
Service d'Action Sociale
180 rue Marcel Unal
82014 Montauban cedex

Vous pouvez télécharger le dossier sur notre site internet :
mpn.msa.fr/action-sociale



MSA Midi-Pyrénées Nord

RODEZ - 17 avenue Victor Hugo - 12022

CAHORS - 159 rue du Pape Jean XXIII - 46014

ALBI - 14 rue de Ciron - 81017

MONTAUBAN - 180 avenue Marcel Unal - 82014

Téléphone : 05 63 48 4000

Fax : 05 63 21 61 00

mpn.msa.fr

Pour nous écrire :

MSA MPN

180 avenue Marcel Unal

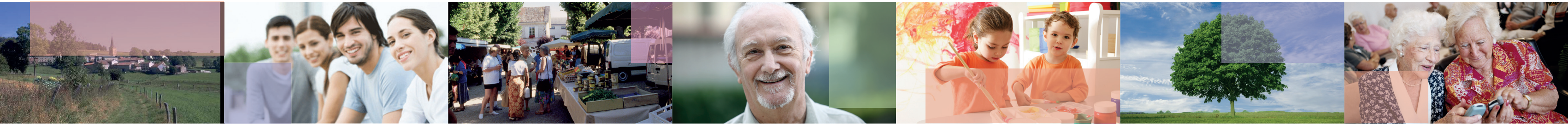
82014 MONTAUBAN cedex



Réalisation Communication MSA MPN 2019 - MS/ASC

mpn.msa.fr

Sur le Tarn-et-Garonne...



La MSA Midi-Pyrénées Nord poursuit son soutien aux initiatives locales.

Dans le cadre de sa politique d'action sociale et territoriale, la MSA a toujours affirmé sa volonté d'apporter une attention particulière aux territoires les plus ruraux. Ce soutien vise à la fois à encourager des dynamiques locales d'animation des territoires et à conforter les initiatives favorisant le lien social. Par ce dispositif d'accompagnement, la MSA cherche véritablement à faciliter l'émergence de micro projets dont les habitants sont les acteurs principaux.

Pour les projets retenus, le montant maximum de l'aide de la MSA est de 80 % du coût du projet dans la limite de 1 000 €.

736 communes rurales des 4 départements de Midi-Pyrénées-Nord sont éligibles à notre dispositif

111 communes sur le Tarn-et-Garonne



■ communes éligibles au dispositif SIL

POUR QUELLES INITIATIVES ?

- **Sont éligibles, les initiatives :**
 - ouvertes à tous, garantissant une accessibilité financière au plus grand nombre, prenant en compte les publics fragilisés (isolement, handicap...),
 - favorisant le lien social et la citoyenneté, le «bien vivre ensemble», notamment en renforçant les liens entre les habitants d'un territoire et la population agricole locale,
 - participant au renforcement des solidarités (jeunes, familles, personnes âgées...),
 - liées à la prévention santé.

- **Non éligibles :**
 - les projets du temps scolaire et périscolaire,
 - le soutien au fonctionnement annuel des structures,
 - les actions réservées exclusivement aux adhérents d'une association ou aux résidents ou usagers d'une structure,
 - les projets de mise aux normes, de réfection de bâtiments et/ou d'espaces publics,
 - les projets sportifs liés au fonctionnement propre des clubs et associations sportives (compétitions, stages...).